

ADHÉREZ À LA CHARTE

Vous souhaitez participer à la démarche Natura 2000 et contribuer à la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 "Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins" ?

Pour cela, vous avez la possibilité d'adhérer à la charte Natura 2000 du site qui est un guide des pratiques favorables à la biodiversité du site.

Dans un premier temps, seuls les propriétaires de parcelles situées dans le périmètre du site peuvent adhérer à la charte Natura 2000.

Dans un second temps, les usagers pourront adhérer à la charte Natura 2000 pour les activités menées sur le site : plaisance, plongée sous-marine, randonnée...

Charte du site Natura 2000 "Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins"

Votre contact: Structure animatrice du site Natura 2000 qui vous guidera dans votre d'adhésion par téléphone : 04 92 90 67 80



**HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,
06600 Antibes